



vices cachés sur un véhicule ?

Par **gaffalex**, le **05/12/2009** à **09:05**

Bonjour,

J'ai acheté en août 2009 auprès d'un garagiste un véhicule BMW au prix de 22 000 € avec un compteur à 32 000 kms. Suite à un bruit anormal je l'ai amenée ces jours ci (après avoir effectué 2000 kms) chez un concessionnaire de la marque pour un contrôle. On m'annonce que le pont doit être changé et la vérification de la boîte de vitesse (qui aurait peut être aussi un problème) est en cours. Suis je en droit de me retourner contre le garagiste et si oui quelle est la démarche à suivre ? D'avance merci pour votre réponse. Bien cordialement, Pascal MAIFFRET.

Par **loe**, le **07/12/2009** à **14:07**

Bonjour,

Normalement le véhicule que vous avez acheté d'occasion est garanti 6 mois par le garage vendeur.

Relisez le contrat de vente et la facture.

Et contactez-les pour connaître leur décision.

PS : Au lieu d'aller chez un concessionnaire de la marque, vous auriez d'abord dû aller où vous l'avez acheté.